

LA KISSEL

Le bilan après la renaturation

Les travaux de restauration de la Kessel et de ses affluents ont commencé en septembre 2011. Ils concernaient la Kessel et ses affluents : le Muhlgraben, le Reybach, le Wampich, le ruisseau de la Grange et le Warpich qui présentaient, sur le plan environnemental et sur le plan hydraulique, un mauvais état. L'objectif du syndicat a donc été de mettre en place un programme d'aménagement à l'échelle du bassin versant afin d'améliorer la qualité globale des cours d'eau (berges, écoulements et végétation) tout en les rendant plus attractifs. C'est au total un peu plus de 27 km de cours d'eau qui ont été restaurés sur une durée de 3 ans pour un montant global de 597 125,09 € HT soit 714 368,32 € TTC financé à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, 30 % par le Conseil Régional de Lorraine, 10 % par le Conseil Général de la Moselle. La charge résiduelle pour la commune de Kanfen est de 17 088,30 €. Au niveau de la commune, les travaux ont consisté en :

- la restauration de la végétation (aussi appelée ripisylve) sur environ 7 km de

berge qui comprend l'enlèvement des embâcles gênant les écoulements, la coupe et l'élagage sélectifs (branches gênant l'écoulement, arbres menaçant de tomber...) et l'élimination des déchets

- la végétalisation des berges sur environ 1 km afin de les protéger de l'érosion, de créer des zones d'ombrages pour limiter le réchauffement de l'eau non favorable à la vie aquatique et favorisant la prolifération d'algues dans le cours d'eau, et pour redonner une entité paysagère aux cours d'eau.

La présence d'une végétation restaurée contribue à maintenir des berges en bon état tout en recréant des conditions d'écoulement correctes. Cette restauration de la végétation a également permis de retrouver un auto-curage.



La Kessel à proximité de la rue portant le même nom à Kanfen

Afin de pérenniser les travaux, le Syndicat engagera dès la fin de l'année 2016 un programme d'entretien.

Texte d'Émilie Desoeuvre

LE PAILLAGE

La commune s'est inscrite dans le zéro pesticide

La technique du paillage est utilisée par les employés de la commune de Kanfen. Cet hiver, les jardiniers ont entretenu les arbres et arbustes du village. Après avoir récupéré et broyé les branches, ils ont obtenu un paillage de qualité utilisé pour les parterres de fleurs. Le broyage des branches est déposé au pied des plantes dans les massifs. Cette technique écologique offre de nombreux avantages. Tout d'abord, elle permet de nourrir et de protéger les sols. En se décomposant, le paillage donne de l'humus qui nourrit la terre et la rend plus fertile. On peut utiliser le paillage partout dans les jardins : au potager, au verger, au pied des jeunes haies et des jeunes arbres et arbustes, dans les massifs de plantes vivaces et annuelles. On peut même pailler les plantes en pot et en



jardinière. Le paillage permet de maintenir l'humidité du sol et ainsi de limiter les arrosages, car l'évaporation de l'eau est ralentie. L'arrosage est ainsi diminué notamment en été lorsque les parterres

ont fleuri et nécessitent beaucoup d'eau. Enfin, le paillage empêche les mauvaises herbes de se développer et laisse ainsi un massif toujours impeccable.

Astuces :

- Désherber et nettoyer la terre,
- Épandre le paillage en une couche épaisse en laissant assez d'espace autour des plantes,
- Rajouter du paillage de temps en temps afin de remplacer le paillage devenu humus,
- Pailler plutôt au printemps pour laisser le temps à la terre de dégeler et de se réchauffer.
- Arroser avant et après avoir paillé.

ZAC DE RAVILLE : bientôt les pavillons



La commercialisation de la phase 1 de la ZAC de Raville touche à sa fin. Sur les 14 parcelles proposées, 12 compromis de vente ont été signés et 2 options sont prises sur les parcelles restantes. Quatre permis ont d'ores et déjà été déposés et sont en cours d'instruction. Les parcelles seront mises à la disposition des constructeurs à partir du 15 avril.

Photo ci-dessus : le petit chemin planté d'arbres qui longe le ru

UN, DEUX, 57 KANFENOIS SUPPLÉMENTAIRES... depuis novembre 2013

La traditionnelle cérémonie de présentation du village et des associations s'est tenue le 30 janvier



La réception d'accueil des nouveaux habitants est une tradition. Elle permet de présenter la commune aux nouveaux Kanfenois et d'établir le contact avec les élus et les associations.

Conçue comme un moment de rencontre et d'échange, la soirée d'accueil donne l'occasion de découvrir le patri-

moine ainsi que les grands axes de l'action municipale en matière, d'environnement, d'urbanisme, d'équipements municipaux, d'offres de services...

La cérémonie a permis d'informer les nouveaux venus sur l'histoire de la commune, ses projets mais aussi sa vie culturelle, sportive, économique...

L'occasion de remercier les responsables associatifs présents dont le rôle n'est pas anodin. Motiver la population à participer aux activités du village est un des leviers pour perpétuer le « bon vivre » au sein d'une commune.

LES CANTONS : NOUVELLE TERRITORIALITÉ

Le nouveau canton de Yutz compte près de 45 000 habitants et s'étend sur 218 km²

Vous connaissiez tous le canton de Cattenom pour lequel nous élisons un conseiller général siégeant au Conseil général à Metz. Ce territoire regroupait 20 communes, les mêmes qui constituent l'actuelle Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

À ce territoire s'ajoutent désormais les communes de Yutz, Illange et Manom ainsi que les localités thionvilloises de Garche-Koeking pour former le canton de Yutz, deuxième génération !

Plus grand, il compte près de 45 000 habitants et s'étend sur près de 218 km² (Insee 2011).

Cette nouvelle carte cantonale, issue de la loi du 17 mai 2013, a réduit en Moselle le nombre de cantons à 27 contre 51 auparavant. Pourtant, le nombre de conseillers départementaux, comme on les appellera dorénavant, passe de 51 à 54. La raison est simple : chaque territoire disposera d'un binôme de conseillers composé d'un homme et d'une femme afin de garantir une parfaite parité au sein de

l'Assemblée départementale.

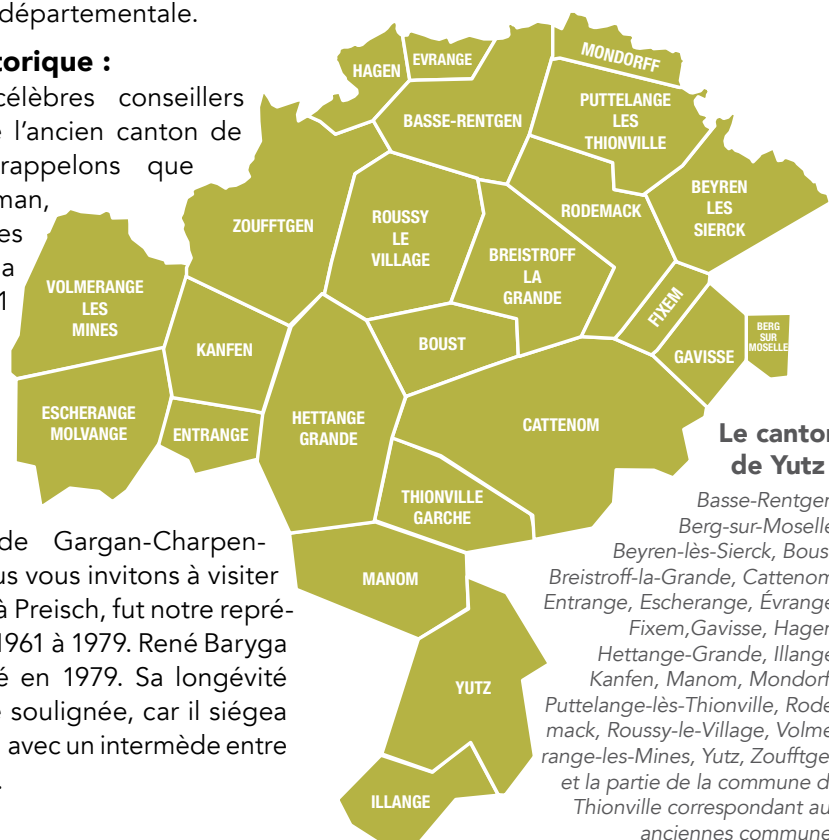
Rappel historique :

Parmi les célèbres conseillers généraux de l'ancien canton de Cattenom, rappelons que

Robert Schuman, l'un des pères de l'Europe, a siégé de 1931 à 1949 pour défendre les intérêts de nos villages.

Quant à

Madame Madeleine de Gargan-Charpentier, dont nous vous invitons à visiter son château à Preisch, fut notre représentante de 1961 à 1979. René Baryga lui a succédé en 1979. Sa longévité mérite d'être soulignée, car il siégea jusqu'en 2011 avec un intermède entre 1992 et 1998.

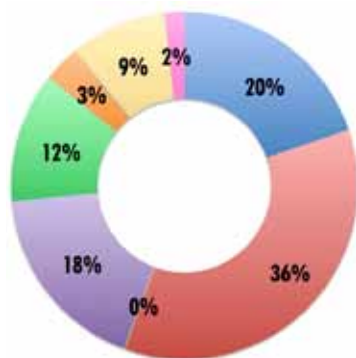


Le canton de Yutz :

Basse-Rentgen, Berg-sur-Moselle, Beyren-lès-Sierck, Boust, Breistroff-la-Grande, Cattenom, Entrange, Escherange, Évrange, Fixem, Gavisser, Hagen, Hettange-Grande, Illange, Kanfen, Manom, Mondorff, Puttélange-lès-Thionville, Rodemack, Roussy-le-Village, Volmerange-les-Mines, Yutz, Zoufftgen et la partie de la commune de Thionville correspondant aux anciennes communes de Garche et Koeking.

BUDGET 2015

Un budget dans la continuité



Lors de sa séance du 16 mars 2015, le conseil municipal a voté le budget primitif 2015. La répartition des dépenses de fonctionnement est détaillée sur le

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges à caractère général	155 000 €
Charges de personnel	280 000 €
Charges exceptionnelles	1 000 €
Charges de gestion courante	140 000 €
Virement à la section investissement	95 000 €
Charges financières	27 000 €
Atténuation de charges CCCE	70 000 €
Dépenses imprévues	15 000 €
TOTAL	783 000 €

graphique ci-dessus. Concernant les dépenses d'investissements, elles seront couvertes par des subventions et un emprunt.

LES PRINCIPALES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Enfouissement des réseaux aériens sur VIC	377 000 €
Cuisine espace socio-culturel	56 100 €
Mobilier espace socio-culturel	36 000 €
Véhicule communal	8 500 €
Micro station d'épuration	108 000 €
Total :	585 600 €

CAMBRIOLAGES : SOYONS VIGILANTS ET CITOYENS

Quelques précautions pour éviter les mauvaises surprises



Ces derniers temps, vous êtes nombreux à avoir été victimes de cambriolages et ce, pas uniquement en période de vacances. Le fléau mine le pays thionvillois depuis plusieurs années maintenant. Le Grand-Duché n'est pas épargné. Dans l'Essentiel du 9 février 2015, le STATEC indiquait qu'un ménage luxembourgeois sur dix a été victime d'un cambriolage au cours des cinq dernières années.

Les autorités ne veulent pas baisser les bras face à cette calamité qui détruit l'intimité des personnes et les spolie d'objets de valeur et chers à leur cœur. Dans la lutte menée contre les malfrats, la gendarmerie sollicite votre aide. Comment ? En les appelant au 17 sans l'ombre d'une hésitation pour

signaler des soupçons et des faits... une personne suspecte, la présence d'un véhicule qui vous interpelle...

Les gendarmes font régulièrement des rondes dans le village surtout si vous les appelez pour les informer de votre départ prolongé. Cependant, faute d'apporter des mesures dissuasives qui devraient s'organiser à une échelle territoriale qui dépasse celle de la commune ou du canton, voici quelques conseils de prévention pour protéger votre maison des voleurs.

En votre absence, mettre vos objets de valeur en lieu sûr et surtout pas dans la chambre ou dans la salle de bains. Donner l'impression que la maison est occupée en faisant appel aux voisins pour relever le courrier, fermer les volets... Il existe aussi des lampes à minuterie aléatoire à disposer dans différentes pièces et notamment celles qui donnent à l'arrière de vos maisons. Investissez pour ceux qui le peuvent dans un système d'alarme ou de vidéosurveillance soumis à certains règlements. Ayez des portes et des fenêtres qui ferment bien, car 75 % des cambrioleurs passent par la porte d'entrée et la moitié ont lieu en plein jour. Enfin si vous êtes témoin d'une effraction, le meilleur réflexe est d'appeler la gendarmerie en donnant le plus d'éléments possibles sur la tenue vestimentaire, etc.

Vous avez dit ATAV ?

L'Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes soutient toute personne ayant subi un préjudice relevant d'une infraction pénale. Selon la nature et la gravité de l'infraction, l'association soutient, conseille, accompagne et prend en charge les personnes durant toute la procédure judiciaire. En cas de besoin, elle favorise également un suivi psychologique. Ses services sont gratuits et ont lieu en toute confidentialité.

Plus de renseignements : <http://atav-thionville.net>

Les missions du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a pour vocation d'intervenir dans les domaines de l'aide sociale (aide à l'établissement de dossiers, visite de personnes...). Son action concerne toutes les tranches d'âge.

À Kanfen, ses actions principales sont l'organisation du repas des aînés, des aides ponctuelles sociales en cas de besoin, l'organisation de la vente des brioches de l'Amitié.

Toute personne peut se rendre à la Mairie afin d'obtenir un rendez-vous avec un membre du CCAS. Chaque membre a une obligation de confidentialité et la respecte scrupuleusement.

Détecteurs de fumée

Devant les problèmes d'indisponibilité, le législateur a prévu de repousser la date limite d'installation des détecteurs de fumée au 1^{er} janvier 2016. Attention, il s'agit d'une date limite de pose et non d'achat.

Un conseil, n'attendez pas, privilégiez les modèles de marquage CE marque NF, ils ne coûtent pas très chers (environ 15 €), on les installe facilement soi-même dans les couloirs (mais pas dans la cuisine ou dans une pièce contenant une cheminée) et peuvent vous sauver la vie et celle de votre famille.

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F19950.xhtml>

CHAMBRES D'HÔTES DE KANFEN

Après un an d'activité, le bilan est très positif



La chambre Romance, tout un programme...



Une ambiance chaleureuse et poétique

C'est avec authenticité et générosité qu'Ellen et Philippe nous ont accueillis dans leur gîte « Aux Trois Frontières » pour évoquer la première année d'activité. Leur sourire ne laisse place à aucun doute, la satisfaction est bien au rendez-vous. Ce 3 épis classé au gîte de France se fait connaître grâce au bouche-à-oreille et ça marche !

La fréquentation est-elle à la hauteur de vos espérances ?

Nous avons inauguré le gîte en novembre 2013 après 9 mois de travaux et l'activité tourne à plein régime depuis janvier 2014. En moyenne sur les 10 lits répartis dans 4 chambres, 5 à 6 lits sont occupés toutes les semaines du lundi au jeudi soir par une clientèle spécifique. Ce sont exclusivement des travailleurs.

Justement quelle est votre clientèle ?

Soit ils ont récemment été embauchés au Luxembourg et viennent chez nous durant un mois à un mois et demi le temps de trouver un logement et d'emménager avec leur famille, soit ils exercent une activité temporaire à la centrale de Cattenom. Nous avons même accueilli un charpentier qui est resté pour toute la durée de son chantier.

Le week-end, la clientèle est différente. Il s'agit de touristes qui viennent essentiellement rendre visite à leur famille kanfenoise mais aussi zoufftgenoise, entrangeoise ou encore volmerangeoise... Une occasion d'héberger des Toulousains ou encore des Texans ! Les sportifs sont nombreux aussi. Tout dépend des événements du moment dans la région (golf, marathon, tir à l'arc ou concours canins).

Qu'est-ce qui plaît chez vous ?

La literie ! Nous n'avons pas lésiné sur la qualité des matelas (Philippe s'y connaît, il était jadis du métier). Le calme verdoyant et le fleurissement du village retiennent l'attention. Les chambres grandes et lumineuses sont également appréciées. Pour avoir 3 épis, il a fallu respecter un cahier des charges : minimum 12 m² pour les chambres et 5 m² pour les salles de bains. (Nous on ajoutera leur gentillesse extrême...)

La boulangerie et le kebab sont-ils des atouts pour votre activité ?

Oui, cela apporte plus de confort à nos hôtes, c'est indéniable. De plus, nos visiteurs, collègues de chantier, achètent souvent des denrées à la boulangerie et se retrouvent en toute convivialité dans la cuisine que nous mettons à leur disposition. Nous ne faisons pas table d'hôtes.

Une doléance ? Profitez-en, ça sera écrit dans le Kanfen Infos !

Il s'avère que l'adresse du gîte, 42 rue de Zoufftgen, programmée dans un GPS envoie nos clients jusqu'à la hauteur des ULM, peu avant la voie ferrée. L'idée serait de signaler les lieux au sein même du village. Nous avons déjà fait des démarches pour obtenir les autorisations et financer les panneaux prévus pour ce genre d'activité. Un petit coup de pouce pour faire avancer le dossier nous aiderait. (Promis, on en parlera au maire !).

Retrouvez les chambres douillettes et décorées avec goût sur : www.auxtroisfrontieres.fr


Marchés Paysans.com

Des produits issus des fermes du Pays Thionvillois et garantis sans OGM.

Vous pouvez passer vos commandes sur le site internet avant le mardi minuit et retirer vos marchandises :

	Jeudi	Vendredi
Drive Kanfen	16h à 19h30	16h à 18h30
Drive Rettel	-----	16h à 18h30

AGENDA

Dimanche 26 avril

AKLAM - Puces des couturières
APE - Mini Olympiades

Dimanche 3 mai

ASK - Vide grenier

Vendredi 8 mai

Municipalité - Cérémonie patriotique
Exposition « Malgré-eux dans l'armée allemande » proposée par les Archives Départementales de Moselle

Dimanche 14 juin

APE - Kermesse des écoles
Pétanque - Challenge A. Grommerch

Kanfén infos

Journal d'informations municipales de Kanfen et Kanfen-sous-Bas

Directeur de la publication :

Denis BAUR, maire de Kanfen

Document écrit et réalisé par :

Isabelle Renoir, Walter Bellofatto,

Nathalie Le Lay, Sabine Veillet

Imprimé en 500 exemplaires par la Mairie

4 rue de la Mairie — 57330 KANFEN

Tél. : 03 82 50 61 10 — Fax 03 82 50 61 68

Courriel : mairie-kanfen@orange.fr

Liste de diffusion : infos.kanfén@gmail.com



De gauche à droite : les hôtes des chambres « Aux Trois Frontières », la salle des petits déjeuners, la chambre « Moderne »